



MAIRIE DE

**GRAMBOIS**

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU 8 AVRIL 2015**

**Procès-verbal de séance du 16 février 2015**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Nomination d'un comptable par intérim :**

Le trésorier actuel prenant sa retraite au 1<sup>er</sup> mai 2015, il y a lieu de donner mandat à Monsieur Cyril PIETRINI pour assurer l'intérim jusqu'à la nomination d'un Trésorier. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de lui attribuer des indemnités au taux maximum pendant la durée de son mandat et l'autorise à réaliser les poursuites pour les éventuels créanciers de la commune.

**Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014 :**

(Voir détails ci-contre)

Le compte administratif soumis au vote se présente ainsi :

Fonctionnement :

Les dépenses s'élèvent à : 907 249.91 €

Les recettes s'élèvent à : 908 806.84 €

Soit un résultat de : 1 556.93 €

Investissement :

Les dépenses s'élèvent à : 162 871.45 €

Les recettes s'élèvent à : 148 511.15 €

Soit un résultat de : - 14 360.30 €

Après reprise des résultats antérieurs :

En Fonctionnement pour 224 231.70 €

En Investissement pour 161 006.83 €

Et après prise en compte des restes à réaliser en Investissement en Dépense pour 420 466.00 €  
et en Recettes pour 223 385.00 €.

L'affectation du résultat est la suivante :

Part affectée à l'Investissement : 50 434.47 €

Résultat reporté en Fonctionnement : 175 354.16 €

Le compte administratif, le compte de gestion 2014 et l'affectation du résultat sont approuvés à la majorité (11 pour – 3 contre, le Maire ne participant pas au vote) par le conseil municipal.

### **Vote du taux des taxes 2015 :**

Le maire propose de reconduire les taux appliqués en 2014. Il commente l'application des taux et les moyennes départementales et nationales.

Approuvé à l'unanimité.

	<b>Taux commune</b>	<b>Moyenne Départementale</b>	<b>Moyenne Nationale</b>
<b>TAXE HABITATION</b>	<b>10.80</b>	<b>23.31</b>	<b>23.95</b>
<b>TAXE FONCIER BATI</b>	<b>12.10</b>	<b>22.16</b>	<b>20.20</b>
<b>TAXE FONCIER NON BATI</b>	<b>29.50</b>	<b>55.62</b>	<b>48.53</b>

### **Vote du Budget Primitif 2015 :**

Monsieur le Maire expose les orientations des travaux à prévoir en Investissement en ce qui concerne les travaux dans le cimetière, le projet d'urbanisation Barraban, les travaux de bâtiment, l'accessibilité et la mise en sécurité. Il propose de reconduire à l'identique les charges de Fonctionnement et de continuer le plan d'économie engagé.

Les dépenses et les recettes du Budget Primitif 2015 s'équilibrent à :

Fonctionnement : 1 070 000.00 €

Investissement : 894 645.84 €

(Voir détail ci-contre)

Le Budget Primitif est approuvé à la majorité (12 pour – 3 contre)

### **Subventions aux associations :**

Il est procédé au vote des montants des subventions allouées aux associations.

(voir détail ci-contre)

Comité des fêtes	6 000 €
ACGA	400 €
Solignano	3 000 €
Coopérative scolaire	2 000 €
APEG	1 600 €
Anciens Combattants	110 €
Prévention Routière	50 €
Chat Bleu	600 €
Librarts	500 €
GSM	1 500 €
Sapeurs-Pompiers	60 €
GDA Sud Luberon	50 €
Donneurs de sang	100 €
Association Chat Bleu	600 €
Associations des Maires	237.42 €
Amicale des Maires	50 €
La SAUVI	50 €

### **Modification des statuts du Parc du Luberon :**

Monsieur AUTARD expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'intégrer les EPCI dans les statuts du Syndicat, compte tenu de leur place dans le paysage des collectivités ;  
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications des statuts.

### **Convention « temps libre » :**

Le Maire expose au conseil municipal le principe de la convention « temps libre », qui a pour but de venir en aide aux familles les plus démunies afin de leur attribuer une aide sous forme de bons pour les activités de leurs enfants.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer a convention avec la CAF.

### **Modification du tableau des effectifs :**

Le Maire expose que compte tenu des mouvements de personnel (départ, recrutement, avancement) il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

Le tableau présenté est adopté à l'unanimité.

	<b>Effectifs PREVUS</b>	<b>Effectifs POURVUS</b>
<b>PERSONNEL TITULAIRE</b>		
<b>Filière administrative</b>		
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Rédacteur territorial	2	1
Adjoint administratif territorial principal - 1 <sup>ère</sup> classe - temps complet	1	1
Adjoint administratif territorial principal - 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	1	1
Adjoint administratif territorial - 1 <sup>ère</sup> classe - temps complet	1	0
Adjoint administratif territorial - 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	1	1
Adjoint administratif territorial - 2 <sup>ème</sup> classe - temps non complet	1	0
<b>Filière technique</b>		
Agent de maîtrise	2	0
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	1	0
Adjoint technique territorial 1 <sup>ère</sup> classe - temps complet	2	0
Adjoint technique territorial 1 <sup>ère</sup> classe - temps non complet	2	0
Adjoint technique territorial - 2 <sup>ème</sup> classe - temps complet	6	4
Adjoint technique territorial - 2 <sup>ème</sup> classe - temps non complet	6	4
<b>Filière Médico-Sociale</b>		
Atsem	1	0
<b>PERSONNEL NON TITULAIRE</b>		
Adjoint technique territorial - 2 <sup>ème</sup> classe	3	0
Adjoint administratif territorial - 2 <sup>ème</sup> classe	1	0

### **Informations diverses :**

- Le Maire donne des informations sur la loi « Notre » et la réforme territoriale et explique que le Préfet demande aux communes de se positionner à ce sujet. Le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à ce sujet pour la fusion avec un « pôle économique porteur ». Il indique être hostile au rattachement à la métropole de Marseille où les décisions seraient trop éloignées de notre territoire (sentiment partagé).
- Monsieur AUTARD fait part au conseil municipal des nouveautés en matière d'assistance architectural et transition énergétique au sein du PNRL.

**La séance est levée à 20h30.**